

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 599

présenté par
M. Leclerc et M. Bony

ARTICLE 1ER TER

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« production »

le mot :

« renouvellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que si la biomasse est une source de production d'énergie propre intéressante, il faut néanmoins être vigilant sur son cycle de renouvellement.